



Bulletin Officiel

N° 5125 Vendredi 10 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIMED 2-5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

EL KARAMA – AGO - 6
 ARTES – AGO - 7
 ARTES – AGE - 7
 SITEX – AGO - 8
 LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO - 9
 UNIMED - AGO 10
 UNIMED – AGE - 10
 BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO - 11
 SOTUVER – AGO - 12

INFORMATIONS POST AGO - AGE

CELLCOM – AGO - 13-17
 ZITOUNA TAKAFUL – AGO - 18-21
 TUNISIE LEASING – AGO - 22-25

MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 26

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 27-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- SIMPAR

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments » dite « Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES PETITS PORTEURS

1. Objet

La société « **Unimed** » s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs.

A cet effet, la société « **Unimed** » informe ses actionnaires minoritaires (petits porteurs) que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

2. Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- 1- Etre actionnaire lors du démarrage de la cotation sur le marché principal de la B.V.M.T (Mai 2016) (Les actionnaires détenant une prise de participation dans le capital social d'« **Unimed** » avant son introduction en bourse s'abstiendront de participer à cette élection) ;
- 2- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% (127.250 actions) du capital social de la société « **Unimed** » pour les personnes physiques et personnes morales, et 5% (1.272.500 actions) pour les actionnaires institutionnels ;
- 3- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société « **Unimed** » avant l'introduction au marché financier ;
- 4- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant,... et généralement n'ayant aucun poste de responsabilité dans une société concurrente à « **Unimed** »;
- 5- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales;
- 6- Une large expérience dans le secteur de l'industrie pharmaceutique est souhaitable.

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société « **Unimed** »;
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un C.V détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales;
- Une photo récente ;

Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article

- Suite -

- 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2) ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions du point 04 des conditions de participation ci- haut mentionnées (annexe 3) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- Pour les candidats personnes physiques et morales détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPO, une attestation récente du nombre d'actions acquises dans le capital de la société « **Unimed** » prouvant le seuil de leurs participations le jour du dépôt de leurs candidatures. Cette attestation doit être délivrée par un intermédiaire agréé.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société « **Unimed** » et portant la mention :

« Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs »

et parvenir par rapide poste au bureau d'ordre central de la société « **Unimed** » sis à ZI Kalaa Kébira, BP 38 – 4060 Sousse, au plus tard le 17 Juin 2016 à 11 Heures (le cachet du bureau d'ordre de la société faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée.

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication sur le site «d'Unimed » et sur 02 journaux dont l'un est en langue arabe.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2016 à 10H30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac.

- Suite -

Annexe 1

Fiche de candidature

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :,

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société « Unimed » pour les exercices 2016-2017 et 2018 ,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 3

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :,

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société « Unimed » pour les exercices 2016-2017 et 2018 ,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant,... et généralement n'ayant aucun poste de responsabilité dans une société concurrente à « **Unimed** »;

En outre, et au cas où ma candidature serait retenue en tant que représentant des petits porteurs, Je m'engage de ne pas occuper une quelconque fonction au sein d'un établissement concurrent à « Unimed » et ce tout au long de mon mandat d'administrateur.

Signature

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التجارية للتصدير والتوريد بالوطن القبلي
" الكرامة "

المقر الاجتماعي 65 شارع بئر شلوف نابل 8000

تبعاً للجلسة العامة العادية المنعقدة يوم الثلاثاء 2016/05/10 و نظراً لعدم اكتمال النصاب فإنه عملاً بأحكام القانون الأساسي للشركة ومجلة الشركات التجارية فإن السادة المساهمين بشركة الكرامة مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية والتي ستعقد يوم الخميس 16 جوان 2016 على الساعة العاشرة صباحاً بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- المصادقة على التأخير الحاصل في التثام الجلسة العامة العادية لسنة 2014
- القراءة و المصادقة على التقرير الأدبي و المالي لمجلس الإدارة لسنة 2014
- تلاوة التقارير العامة و الخاصة لمراقب الحسابات لسنة 2014
- النظر و المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014
- تخصيص النتائج لسنة 2014
- المصادقة على كل العمليات المنجزة في اطار الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة
- أسئلة مختلفة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AC - 3769

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 24 Juin 2016** à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3770

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 30 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2016.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور
الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 28 جوان 2016 على الساعة
العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة
بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2015
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2015 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2015
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2015
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين عضو جدي بمجلس الإدارة
7. تعيين مراقب حسابات الشركة
8. المصادقة على التفويت في عقار كائن بجندوبة
9. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها
الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 20/06/2016 à 10H.30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2015.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015.
- Approbation des conventions règlementées,
- Affectation des résultats,
- Distribution des dividendes,
- Quitus aux administrateurs.
- Constatation de fin des mandats des Ms. Ridha Charfeddine, Lotfi Charfeddine et Adel Goucha.
- Nomination d'administrateurs et renouvellement des mandats d'administrateurs, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Election du représentant des petits porteurs au conseil d'administration.
- Nomination du commissaire aux comptes au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».

2016 - AS - 3764

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Lundi 20/06/2016 à 11H.30 à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise » « IACE » sise aux berges du lac et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital.
2. Augmentation de capital par incorporation de réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 3.800.000 DT.
3. Modification corrélative des statuts (changement de l'article 7 des statuts).

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».

2014 - AC - 3782

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 juin 2016 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Avenue Principale, Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015
3. Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
5. Lecture et approbation des états financiers consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire subordonné
11. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes
12. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil
13. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Mai 2016, la Société CELLCOM publie ci-après :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2015**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers de l'exercice 2015, individuels et consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	3 098 536,000
Résultats reportés	2 272 124,000
Résultat à affecter	5 370 660,000
Réserve légale	268 533,000
Reste à distribuer	5 102 127,000
Dividendes à distribuer (à raison de 0,210 DT/ action)	936 922,000
Montant à affecter au compte report à nouveau	4 165 205,000

La date de distribution des dividendes est fixée pour le **15 juin 2016**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION : ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2015, d'une valeur globale nette de 30 000 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble. Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, les nouveaux administrateurs suivant :

- Monsieur Nabil TRIKI,
- Monsieur Mehdi CHARFI,
- Madame Héla HARIZ épouse LOUATI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire commissariat aux comptes, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, le Cabinet d'Expertise Comptable « Conseil Audit Formation » représenté par son Gérant Monsieur Abderrahmen FENDRI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II-Bilan après affectation****BILAN***Arrêté au 31 décembre**(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<i>2 015</i>	<i>2 014</i>
<u>Actifs</u>		
<u>Actifs non courants</u>		
<u>Actifs Immobilisés</u>		
Immobilisations incorporelles	172 774	150 924
Moins : amortissements	<152 127>	<140 144>
Immobilisations corporelles	1 536 984	1 252 369
Moins : amortissements	<996 697>	<864 619>
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	763 858	615 764
Moins : amortissements	<598 586>	<482 185>
Immobilisations financières	598 930	291 910
Moins : provisions	<6 290>	<6 290>
<u>Total des actifs immobilisés</u>	1 318 846	817 729
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>1 318 846</u>	<u>817 729</u>
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	5 317 102	5 879 861
Provisions	<808 359>	<613 359>
Clients et comptes rattachés	23 354 369	17 379 682
Provisions	<2 774 560>	<2 075 244>
Autres actifs courants	3 284 318	3 332 981
Provisions	<1 003 763>	<998 713>
Liquidités et équivalents de liquidités	2 159 312	3 628 925
Provisions	<3 876>	<3 876>
<u>Total des actifs courants</u>	<u>29 524 543</u>	<u>26 530 257</u>
<u>Total des actifs</u>	30 843 389	27 347 986

- Suite -

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2 015	2 014
<u>Capitaux Propres et Passifs</u>		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social	4 461 532	4 461 532
Réserves légales	569 543	301 010
Résultats reportés	4 165 205	2 272 124
Prime d'émission	5 581 416	5 581 416
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>14 777 696</i>	<i>12 616 082</i>
Résultat de l'exercice	0	0
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	<u><i>14 777 696</i></u>	<u><i>12 616 083</i></u>
<i>Passifs</i>		
<u><i>Passifs non courants</i></u>		
Emprunts	75 569	56 869
Provisions pour risques et charges	255 340	171 714
<i>Total des passifs non courants</i>	<u><i>330 909</i></u>	<u><i>228 583</i></u>
<u><i>Passifs courants</i></u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 088 529	8 708 412
Autres passifs courants	3 061 038	2 499 842
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 585 217	3 295 066
<i>Total des passifs courants</i>	<u><i>15 734 784</i></u>	<u><i>14 503 320</i></u>
<i>Total des passifs</i>	<u><i>16 065 693</i></u>	<u><i>14 731 903</i></u>
<i>Total des capitaux propres et des passifs</i>	<i>30 843 389</i>	<i>27 347 986</i>

- Suite -

III-Etat d'évolution des capitaux propres

En TND	Capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Résultats Reportés	Modificatio n Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2014	3 531 296	0	142 680	740 548	0	0	4 414 524
Résultat 2014						2 426 059	2 426 059
Affectation approuvée par l'AGO du 16/06/2015			158 330	2 267 729	0	-2 426 059	0
Augmentation du capital	930 236	5 581 417					6 511 653
Dividende de 2014				-736 153			-736 153
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	4 461 532	5 581 417	301 010	2 272 124	0	0	12 616 083
Résultat 2015						3 098 536	3 098 536
Affectation approuvée par l'AGO du 30/05/2015			268 533	2 830 003		-3 098 536	0
Dividende de 2015				-936 922			-936 922
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	4 461 532	5 581 416	569 543	4 165 205	0	0	14 777 696

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 01 juin 2016, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015 ,s'élevant à 1 054 382 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat de l'exercice 2015	1 054 382 dinars
Report à nouveau au 31/12/2014	- 8 539 609 dinars
Total (1)	- 7 485 228 dinars
Report à nouveau après affectation du résultat	- 7 485 228 dinars
Total (2)	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Chariaa relatif à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de deux administrateurs arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 les mandats de :

- Monsieur Abdelkader ZGOULLI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et sur proposition du Conseil d'Administration décide de nommer Docteur Borhène Neffeti membre du Comité Charaique pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder les mêmes honoraires pour l'année 2016 que ceux accordées en 2015 pour le Président du Comité Chariaa Cheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI ainsi que pour les membres du Comité Chariaa.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à mille cinq cents Dinars bruts par séance avec un plafond de six mille dinars brut par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les montants des indemnités de présences des membres du Comité Permanent d'Audit et des comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à 600 dinars brut par séance et par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » au titre de l'exercice 2016, soit :

- 17% pour la commission Wakala et,
- 15% pour la commission Moudharaba.

L'Assemblée Générale Ordinaire, demande au Conseil d'administration de procéder à une analyse fine de l'application rétrospective des nouvelles normes comptables tunisiennes Takaful et notamment leur impact sur la fixation des taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » et d'examiner l'option de réajustement de ces taux.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat :

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2015

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	824 541	711 560	112 981	292 094
AC11 Investissements de recherche et développement	006 041	693 060	112 981	292 094
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	-0
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 867 164	1 173 244	693 921	909 096
AC21 Installations techniques et machines	1 602 163	1 005 319	596 844	773 471
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	265 001	167 925	97 076	135 627
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3 Placements	25 531 933		25 531 933	16 060 794
AC324 Bons et obligation emis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assu	3 000 000		3 000 000	
AC33 Autres placements financiers	0			
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	299 999		299 999	
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000		50 000	50 000
AC333 Prêts hypothécaires	0			
AC334 Autres prêts	0			
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 969 000		21 969 000	15 920 000
AC336 Autres	8 651		8 651	10 769
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	204 283		204 283	88 025
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	2 183 228		2 183 228	1 709 590
AC510 Provisions pour primes non acquises	1 456 913		1 456 913	860 920
AC520 Provisions d'assurance vie	515 596		515 596	430 731
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	15 000		15 000	28 967
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	195 719		195 719	388 973
AC6 Créances	8 396 524		8 044 329	3 631 361
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 320 666	352 195	6 968 471	2 246 606
AC611 Primes acquises et non émises	-639 701		-639 701	-265 527
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	6 928 245	352 195	6 576 050	2 088 754
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 032 123	0	1 032 123	423 379
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 821		3 821	35 179
AC63 Autres créances	1 072 037		1 072 037	1 349 576
AC631 Personnel	10 374		10 374	17 762
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	422 118		422 118	255 373
AC633 Débiteurs divers	639 545		639 545	1 076 441
AC7 Autres éléments d'actif	8 872 987	3 421 395	5 451 591	6 133 769
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 421 931		2 421 931	3 216 088
AC72 Charges reportées	0			
AC721 frais d'acquisition reportés	2 271 000		2 271 000	1 662 218
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	3 421 395	0	735 117
AC733 Autres comptes de régularisation actif	0		0	-0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	547 272		547 272	324 347
AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	211 388		211 388	195 999
Total de l'actif	47 676 377	5 658 394	42 017 983	28 745 506

- Suite -

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2015

	31/12/2015	31/12/2014
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-7 485 228	-8 539 609
Total capitaux propres après affectation du résultat	7 514 772	6 460 391
PA2 Provisions pour autres	120 000	60 000
PA23 Autres provisions	120 000	60 000
PA3 Provisions techniques brutes	30 127 633	18 813 322
PA310 Provisions pour primes non acquises	9 591 594	5 992 962
PA320 Provisions d'assurance vie	11 591 574	7 672 717
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	90 128	50 911
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	8 543 552	5 096 732
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	310 786	-
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 552 207	1 290 252
PA6 Autres dettes	2 572 605	1 964 132
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	212 916	223 523
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	1 127 313	675 073
PA63 Autres dettes	964 680	648 483
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	30 000	0
PA632 Personnel	253 163	222 329
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	681 517	426 154
PA64 Créanciers divers	267 696	417 054
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	130 766	157 408
Total du passif	34 503 210	22 285 115
Total des capitaux propres et du passif	42 017 983	28 745 506

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015**

	Capital	Repot à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres avant affectation	15 000 000	-8 539 609	1 054 382	7 514 773
affectation résultat 2015		1 054 382	-1 054 382	0
Capitaux propres après affectation	15 000 000	-7 485 227	0	7 514 773

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 2016, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 6 324 788 Dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte, qui figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing antérieurement à 2013, n'a pas subi de modification depuis la dernière augmentation de capital opérée en 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit:

- Suite -

Bénéfice de l'exercice 2015	9 499 371
Report à nouveau	11 182 993
sur exercices 2013 et antérieurs	1 650 212
relatif à l'exercice 2014	9 532 781
Total	20 682 364
Réserve spéciale de réinvestissement	2 018 333
Bénéfice disponible	18 664 031
Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 025 000
Réintégration Prime d'émission antérieure à 2013	6 324 788
Bénéfice distribuable	26 013 819
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	9 000 000
Dividendes provenant de la Prime d'émission	6 324 788
Dividendes provenant du report à nouveau de 2013 et antérieurs	1 650 212
Dividendes provenant de la reprise sur la réserve spéciale de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 025 000
Solde du report à nouveau	17 013 819

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	674 155	3 878 802
Créances sur la clientèle		
Créances de leasing : Encours Financiers	611 603 085	577 386 933
Moins : provisions	(19 195 922)	(17 400 399)
	<u>592 407 163</u>	<u>559 986 534</u>
Créances de leasing : Impayés	24 906 803	24 655 951
Moins : provisions	(16 370 180)	(15 724 494)
	<u>8 536 623</u>	<u>8 931 457</u>
Intérêts constatés d'avance	(3 316 513)	(3 218 886)
Total des créances sur la clientèle	597 627 273	565 699 105
Portefeuille titres de placement	364 442	979 445
Portefeuille d'investissement		
Portefeuille d'investissement brut	76 466 338	52 564 961
Moins : provisions	(625 199)	(1 268 216)
Total Portefeuille d'investissement	75 841 139	51 296 745
Valeurs immobilisées		
Immobilisations incorporelles	6 502 383	5 938 324
Moins : amortissements	(5 115 030)	(4 415 967)
	<u>1 387 353</u>	<u>1 522 356</u>
Immobilisations corporelles	13 660 816	14 592 067
Moins : amortissements	(4 017 421)	(4 813 306)
	<u>9 643 395</u>	<u>9 778 761</u>
Total des valeurs immobilisées	11 030 748	11 301 117

- Suite -

Autres actifs	9 054 628	9 552 440
TOTAL DES ACTIFS	694 592 385	642 707 655
	31-déc	31-déc
	2015	2014
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS		
Emprunts et ressources spéciales		
Concours bancaires	15 227 471	230 664
Emprunts et dettes rattachées	499 850 317	471 875 842
Total Emprunts et ressources spéciales	515 077 788	472 106 506
Autres Passifs		
Dettes envers la clientèle	13 504 841	12 905 110
Fournisseurs et comptes rattachés	31 339 657	23 340 176
Provisions pour passifs et charges	1 481 771	1 181 771
Autres	14 577 440	15 062 576
Total des autres Passifs	60 903 709	52 489 633
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 000 000	43 000 000
Réserves	56 597 068	63 928 523
Résultat reportés	17 013 819	11 182 993
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	118 610 887	118 111 516

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour Réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<i>Solde au 31 Décembre 2015 Avant Affectation</i>	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	9 499 371	127 610 887
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016					0		2 018 333	7 481 038	(9 499 371)	0
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)	1 025 000		0
<i>Solde au 31 Décembre 2015 Après Affectation</i>	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	-	118 610 887

AVIS DE SOCIETES

Modification des modalités de souscription et de rachat**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 03 Novembre 1997

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

Le conseil d'administration de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV », réuni en date du 29 février 2016, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux actions de la SICAV.

Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront comme suit :

Horaires d'hiver :

	De 8h00 à 15h00	De 15h00 à 17h00
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Horaires d'été :

	De 7h00 à 10h00	De 10h à 13h00
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 7h00	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 7h00

Horaires de Ramadan :

	De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 14h00
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Cette modification entrera en vigueur à partir du 16 juin 2016.

Le prospectus de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » mis à jour sous le numéro 98-342/A002 en date du 10 juin 2016 ainsi que les statuts mis à jour de la SICAV seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sis au 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère, auprès du gestionnaire, la société UBCI FINANCE sise au 3, rue Jenner-Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère et auprès des agences de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE-UBCI-.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 10 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,313%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,348%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,419%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,454%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,463%	985,394
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,498%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,541%	1 003,180
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,569%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,613%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,745%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,928%	1 018,677
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,774
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,825%	992,718
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,869%	867,057
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,936%	988,943
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,184%	977,744
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,364%	967,674
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,431%	973,193
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,908
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	943,669
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,774
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,940
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,430
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,272
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,351

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,971	160,987		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,686	108,698		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,249	93,258		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,319	14,321		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,738	104,749		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,469	1,470		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,321	103,399		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,354	39,358		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,378	53,383		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	130,581	129,775		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	483,905	480,811		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	122,086	121,979		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,775	125,435		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	138,667	138,824		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	122,269	122,425		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,480	96,077		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,740	142,617		
18	FCP VALEURS AL KAOETHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,973	92,832		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,239	94,138		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	141,366	140,854		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	128,066	127,687		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,868	81,683		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,465	108,391		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,792	96,655		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	97,126	96,658		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,898	102,762		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,249	19,199		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 525,728	1 528,442		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 214,019	2 175,257		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,631	122,173		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,935	110,723		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,679	142,301		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,672	148,530		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,477	15,655		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 148,206	5 183,033		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 007,101	5 065,151		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,401	2,417		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,115	2,123		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,137	1,158		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,070	1,080		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,069	1,079		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,072	1,085		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,738	104,798		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,410	9,397		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,574	111,242		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,847	118,721		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,145	106,157
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,505	101,514
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,314	103,324
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,303	100,315
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,673	101,685
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,086	105,095
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,216	102,228
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,359	100,369
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,628	102,638
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,396	100,405
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,250	102,261
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,432	101,443
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,418	104,429
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,991	103,002
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,650	101,659
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,515	100,526
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,555	102,564
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,405	100,416
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,671	101,681
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,478	103,488
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,429	100,442
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,027	101,038
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,117	103,126
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,573	100,584

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,346	10,348
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,193	101,203
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,464	101,476
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,523	102,536
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,292	10,292
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,412	57,411
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	131,446	131,411
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 370,574	1 368,191
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,349	112,274
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,767	108,612
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,497	98,369
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,922	16,906
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,501	269,482
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,693	28,651
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 298,589	2 288,027
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,151	70,008
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,833	53,750
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,304	101,806
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,973	85,417
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,764	10,764
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,584	11,587
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,240	14,243
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,725	12,737
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,529	12,489
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,207	11,189
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,945	141,709
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,478	137,392
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,182	9,173
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,877	99,626
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,527	78,438
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	79,966	79,948
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,150	96,925
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,900	94,175
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,115	103,228
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,812	114,827
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,119	103,700
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	136,399	137,589
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,195	98,985
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	99,424	98,280
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	194,960	195,366
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	177,329	177,787
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	152,880	153,303
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,830	20,208
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	144,070	145,838
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	117,393	116,758
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 727,264	8 815,042
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,375	8,430
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,431	82,865
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	988,272	997,476
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5136,818	5173,312
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	112,019	111,495
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,151	9,185
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	78,694	77,529
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 002,710	10 006,257

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juin 2016, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2015 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit:

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

A.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2015

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	19,88%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	13 KDT
Alyssa SICAV	2,19%	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	1 176 KDT
UBCI Univers SICAV	17,26%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	57,23%	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	35 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 252 KDT en 2015.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2015, à 35 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2015, au titre de ce contrat, s'élèvent à 929 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

A.2. Opérations et conventions conclues en 2015

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de sa filiale UBCI FCP-CEA, moyennant une commission de dépôt de 0,1% de l'actif net TTC et une commission de distribution de 1,5% de l'actif net TTC.

La rémunération perçue par la banque au titre de cette convention s'élève à 30 KDT en 2015.

2. La filiale de la banque UBCI Finance a procédé, en 2015, à l'établissement de la notice d'information et au suivi de l'émission de l'emprunt obligataire subordonné par l'UBCI pour un montant de 16,3 MDT.

La rémunération perçue par UBCI Finance, à ce titre, s'élève à 30 KDT hors taxes.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2015 en vue de respecter la limite sus-visée, totalisent 3 762 KDT et sont présentées au point 1 ci-dessous.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2015.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 1 328 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 696 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 632 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 211 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 111 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 100 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2015 s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 16 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 14 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2015 s'élève à 314 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 165 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 150 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 785 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 411 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 373 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 161 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 84 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 77 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2015, s'élève à 68 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 36 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 32 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 456 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 239 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 217 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 376 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 197 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 179 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 393 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 206 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 187 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 59 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 31 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 28 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 74 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 39 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 35 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 142 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 75 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 68 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 85 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 45 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 40 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 141 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 74 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 67 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2016. De ce fait, aucune charge n'est comptabilisée à ce titre en 2015.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

2. Contrat de service Scan Chèques Client

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scannérisation des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage à mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et de proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130 KDT, sera émise par l'UBCI au nom de BNP PARIBAS Fortis Cash Management, une fois la mise en service effectuée.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

3.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2015, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 101 KDT ;
- Licence COBOL et Mircofocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 87 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM (SAP) pour un montant de 26 KDT ;
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 61 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 275 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

3.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

3.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. Le montant total facturé en 2015, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 32 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 9 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

3.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 58 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

3.2.4. Prestations de maintenance de boîtiers

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boîtiers Riverbed pour un montant de 63 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

3.3. Redevances de télécommunication

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 540 KDT.

La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.

4. Acquisition d'immobilisations incorporelles

4.1. En 2015, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 295 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4.2. En exécution du contrat d'application BNPINET, BNP PARIBAS a procédé en 2015, à la facturation de prestations de production informatique centralisée pour un montant de 70 KDT, déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients et de connexions à ce service.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2015, totalisent 686 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 526 KDT,
- Frais de développement informatique : 160 KDT.

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2015.

C- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHY, l'Office des céréales et la société La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2015, à 172,5 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2015, s'élèvent à 379 KDT.

Les présentes opérations mises au vote sont adoptées à l'unanimité.

D- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration se détaillent, pour l'exercice 2015, comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2015 s'élève à 74 KDT dont 8 KDT à titre d'indemnité. Cette rémunération a été perçue au titre des trois premiers mois de l'année. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2015 s'élève à 85 KDT, dont 2 KDT de charges fiscales.
- La rémunération de l'Administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion pour un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 723 KDT, dont 256 KDT de charges fiscales et sociales.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'Administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 203 KDT, dont 42 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2015, s'élève à 543 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en KDinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015
Avantages à CT	85	0	723	0	203	30	543	543
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à LT	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	0	723	0	203	30	543	543

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 13 762 014,184 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans le compte « Réserves facultatives » un montant de 1 410 091,218 Dinars représentant le solde du compte modification comptable au 31 décembre 2015.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 qui s'élève à 31 935 944,231 Dinars, dans les réserves comme suit :

Bénéfice de l'exercice	31 935 944,231
Report à nouveau	
Total	31 935 944,231
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	4 031 140,331
Bénéfice disponible	27 904 803,900
Dividendes	
Réserves facultatives	27 904 803,900
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 22 001 681,900 Dinars à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à 1,100 Dinar sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du 27 juin 2016.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2016, à un montant global de 622 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Jacques Despots, présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 17 Mars 2016, de son mandat d'Administrateur qui arrivait à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2017.

Constatant que les mandats de Madame Sonya Bouricha et Monsieur Stéphane Mouy sont venus à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler leurs mandats d'Administrateurs pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

Madame Sonya Bouricha et Monsieur Stéphane Mouy, présents, remercient les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils leur ont accordés et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Fathi Mestiri en qualité d'Administrateur de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

Monsieur Fathi Mestiri, présent, remercie les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui ont accordés et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Pierre Bérégovoy en qualité d'Administrateur de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

Monsieur Pierre Bérégovoy, présent, remercie les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui ont accordés et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

		En Milliers de Dinars		
		31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
			retraité	
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	64 413	119 550	119 550
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	77 960	154 651	154 651
Créances sur la clientèle	3	2 381 519	2 293 655	2 293 655
Portefeuille -titre commercial	4	794	1 864	1 864
Portefeuille d'investissement (*)	5	312 151	195 690	190 586
Valeurs immobilisées	6	46 180	44 816	44 816
Autres actifs	7	47 563	32 349	32 349
TOTAL ACTIF		2 930 580	2 842 575	2 837 471
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP	8	25 009	139 026	139 026
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	188 512	133 321	133 321
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 958 169	2 018 524	2 018 524
Emprunts et Ressources spéciales	11	274 541	109 935	109 935
Autres passifs (*)	12	216 232	164 284	160 590
TOTAL PASSIF		2 662 463	2 565 090	2 561 396
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		100 008	100 008	100 008

Réserves		167 966	138 623	138 623
Autres capitaux propres		143	226	226
Modification comptable (*)		0	-11 006	-13 445
Résultat en instance d'affectation		-	20 427	20 427
Résultat de l'exercice		0	29 207	30 236
TOTAL CAPITAUX PROPRES (*)	13	268 117	277 485	276 075

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 930 580	2 842 575	2 837 471
---	--	------------------	------------------	------------------

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité (voir note 3,9).

III- L'état d'évolution des capitaux propres

En Milliers de Dinars

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables	Total
Capitaux propres au 31-12-2015	100 008	10 000	25 253	49 068	72 301	143	31 936	1 410	290 119
Réserves à régime spécial			-13 762		13 762				-
Modification Comptable					1 410			-1 410	-
Répartition Résultat				4 031	27 905		-31 936		-
Distribution dividendes					-22 002				-22 002
Capitaux Propres au 31-12-2015 après affectations au titre de 2015 décidées par l'AGO du 03 Juin 2016	100 008	10 000	11 491	53 099	93 376	143	0	0	268 117

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds de Développement Régional relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de Développement Régional comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 33 625 771 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à -227 145 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société CDC Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Développement régional, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (CDC Gestion) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis le 13 Mai 2016

Fehmi LAOURINE

Fonds de Développement Régional
Bilan arrêté au 31-12-2015
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
AC 1 – Portefeuille-titres	4.1	13 798 917	5 455 723
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 395 835	5 455 723
a - Obligations et valeurs assimilées		2 403 082	-
C- Autres valeurs		1 000 000	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	20 085 716	6 120 669
a- Placements monétaires		20 057 272	5 995 431
b- Disponibilités		28 444	125 238
AC 3 - Créances d'exploitation	4.3	9 185	7 725
AC 4 - Autres actifs		-	22 500 000
TOTAL ACTIF		33 893 818	34 084 117
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	268 047	5 839
TOTAL PASSIF		268 047	5 839
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.5	34 799 162	35 024 523
CP 2 - Sommes distribuables		(1 173 391)	(946 245)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(946 246)	-
b- Sommes distribuables de l'exercice		(227 145)	(946 245)
ACTIF NET		33 625 771	34 078 278
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 893 818	34 084 117

Fonds de Développement Régional
Etat de résultat
Exercice 2015
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	77 816	-
a-Dividendes		49 734	-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 082	-
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.7	736 003	198 344
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		813 819	198 344
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.8	(1 042 424)	(1 144 521)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(228 605)	(946 178)
PR 2 - Autres produits	4.9	1500	-
CH 2 - Autres charges	4.10	(40)	(68)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(227 145)	(946 245)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(227 145)	(946 245)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(225 362)	13 976
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	10 547
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(452 507)	(921 722)

Fonds de Développement Régional
Etat de variation de l'actif net
Exercice 2015
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(452 507)	(921 722)
a - Résultat d'exploitation		(227 145)	(946 245)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(225 362)	13 976
c - Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	10 547
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-	35 000 000
a- Souscriptions		-	35 000 000
Capital		-	35 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		(452 507)	34 078 278
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		34 078 278	-
b - en fin d'exercice		33 625 771	34 078 278
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		3 500	-
b - en fin d'exercice		3 500	3 500
VALEUR LIQUIDATIVE		9 607,363	9 736,651
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-1,33%	-2,63%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 13 798 917 DT et, se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2015	Solde au 31/12/2015	Plus ou Moins-Values
Actions non cotées						
Le TORREFACTEUR	Agroalimentaire	12 500	156 250	12,5*	156 250	-
BERG LIFE SCIENCES-CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	1750,292*	1 500 000	-
SEM CHIFA	Agroalimentaire	21 000	525 000	25*	525 000	-
SOVIE	Agroalimentaire	25 000	2 500 000	100*	2 500 000	-
SPCS	Technopole	300 000	2 250 000	7,5*	2 250 000	-
BYZACENE	Hôtellerie	3 000	300 000	100*	300 000	-
TESYS SA	Industrie Nautique	32 500	325 000	10*	325 000	-
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	100*	500 000	-
SIMETAL SA	Industrie Aluminium	10 000	1 000 000	100*	1 000 000	-
Actions cotées						
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	3,78**	280 022	(220 017)
Actions SICAV						
SICAV AMEN TRESOR		10 009	1 050 931	105,861***	1 059 563	8 632
Obligations Convertibles en Actions						
TESYS SA	Industrie Nautique	37 500	375 000	10*	385 438 (1)	
EMACER	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	100*	2 017 644 (2)	
Avances sur Comptes Courant Associé						
SIMETAL SA	Industrie Aluminium				1 000 000	
Total			12 982 221		13 798 917	(211 385)

(*) Coût historique

(**) Cours moyens pondéré au 31/12/2015

(***) Valeur liquidative au 31/12/2015

(1) Y compris les intérêts courus à hauteur de 10 438 DT

(2) Y compris les intérêts courus à hauteur de 17 644 DT

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 20 085 716 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	28 444	125 238
Certificat de dépôt	8 500 000	-
Intérêts précomptés sur certificat de dépôt	(84 510)	-
Billet de trésorerie	-	6 000 000
Intérêts précomptés sur billet de trésorerie	-	(4 569)
Dépôt à terme chez ATTIJARI BANK	11 500 000	-
Intérêts courus sur dépôt à terme	141 782	-
Total des placements monétaires et disponibilités	20 085 716	6 120 669

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 9 185 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2015.

4.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2015 à 268 047 DT représentant les sommes dues au dépositaire et gestionnaire au titre du quatrième trimestre 2015.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Sommes dues au dépositaire	9 922	5 839
Sommes dues au gestionnaire	258 125	-
Total des opérateurs créditeurs	268 047	5 839

4.5 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2014	35 024 523
Autres mouvements survenus en 2015	(225 362)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(225 362)
Variation Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2015	34 799 162
Montant	34 799 162
Nombre de parts	3 500
Nombre de porteurs de parts	2

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2015 à 34 799 162 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015
Capital souscrit appelé versé	35 000 000
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(220 017)
Plus-value potentielle sur titre Amen Trésor SICAV	8 632
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV (en 2014)	10 547
Total	34 799 162

4.5.1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2015 s'élève à 35 000 000 DT divisé en 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	30 000 000	14/10/2013	2 000 000	06/01/2014
				1 000 000	07/04/2014
				4 500 000	01/07/2014
				22 500 000	16/06/2015
Sous Total		30 000 000		30 000 000	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
Sous Total		5 000 000		5 000 000	
Total		35 000 000		35 000 000	

4.5.2 Plus- ou moins-values sur titres

Les plus ou moins-values sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2015 :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou moins-value au 31/12/2015	Plus ou moins-value au 31/12/2014
CEREALIS	74 080	6,75	500 040	(2,97)	(220 017)	4 889
AMEN BANK TRESOR	10 009	104,999	1 050 931	0,862	8 632	9 087
Total plus-value latente					(211 385)	13 976

4.6 Revenus des portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 77 816 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts intercalaires sur obligations convertibles	28 082	-
Dividende CEREALIS	9 260	-
Dividendes des titres SICAV AMEN TRESOR	40 474	-
Total	77 816	-

4.7 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 736 003 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des certificats de dépôt	559 430	91 561
Intérêts créditeurs sur compte courant	29 746	12 783
Intérêts sur dépôt à terme	146 291	94 000
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	536	-
Total	736 003	198 344

4.8 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 042 424 DT au titre de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2015	1 032 502	1 138 682
Rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2015	9 922	5 839
Total	1 042 424	1 144 521

4.9 Autres produits

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 1 500 DT correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2014 relatifs à la société Berg Life.

4.10 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 40 DT correspondant aux frais et commissions bancaires.

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2015	2014
Revenus des placements	232,520	56,670
Charges de gestion des placements	-297,835	-327,006
Revenu net des placements	-65,316	-270,336
Autres produits	0,429	-
Autres charges	-0,011	-0,019
Résultat d'exploitation (1)	-64,898	-270,356
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	-64,898	-270,356
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-64,389	3,993
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	3,013
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-64,389	7,007
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-129,287	-263,349
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultats non distribuables de l'exercice	-64,389	7,007
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-64,389	7,007
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	9 607,363	9 736,651
Ratios de gestion des placements (*)		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,00%	-3,32%
Autres charges/actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,65%	-2,75%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 032 502 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

Cette commission est nulle au titre de l'exercice 2015 étant donné que le taux de rendement annuel du fonds est négatif (-1,33%).

2- En rémunération de ses services, le «**Dépositaire**» ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 922 DT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Raouf MENJOUR.

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	109 637	108 240
	Moins : amortissements		-105 307	-101 120
			<u>4 330</u>	<u>7 120</u>
	Immobilisations corporelles	3	7 609 946	6 243 423
	Moins : amortissements		-3 671 454	-3 277 748
			<u>3 938 492</u>	<u>2 965 675</u>
	Immobilisations financières	4	29 326 978	31 235 101
	Moins : provisions		-1 322 808	-1 839 775
			<u>28 004 170</u>	<u>29 395 326</u>
	Titres mis en équivalence	5	7 374 576	2 957 281
	Impôt différé - Actif		1 588 202	(*) 30 221
	Total des actifs non courants		40 909 770	35 355 623

ACTIFS COURANTS

Stocks	6	209 396 237	190 931 059
Moins : provisions		-718 194	-1 046 537
		<u>208 678 043</u>	<u>189 884 522</u>
Clients et comptes rattachés	7	5 848 120	6 090 418
Moins : provisions		-177 944	-301 102
		<u>5 670 176</u>	<u>5 789 316</u>
Autres actifs courants	8	7 526 665	(*) 7 132 218
Moins : provisions		-227 093	-172 711
		<u>7 299 572</u>	<u>6 959 507</u>
Placements et autres actifs financiers	9	22 864 175	13 121 199
Moins : provisions		-7 560	-7 560
		<u>22 856 615</u>	<u>13 113 639</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 515 482	1 999 648
Total des actifs courants		246 019 888	217 746 632
TOTAL DES ACTIFS		286 929 658	253 102 255

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoir du groupe		-561 410	-703 382
	Réserves consolidées		70 834 856	63 934 327
	Résultats consolidés		4 851 331	4 395 063
	Total des capitaux propres du groupe	11	80 624 777	73 126 008
	Intérêts minoritaires		16 021 721	16 567 903
	Total des capitaux propres		96 646 498	89 693 911
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	83 990 538	85 034 369
	Autres passifs financiers	13	30 336 167	18 215 003
	Provisions	14	2 375 749	2 666 352
	Total des passifs non courants		116 702 454	105 915 724
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	14 521 806	14 654 693
	Autres passifs courants	16	8 240 417	(*) 11 792 819
	Emprunts et autres dettes financières courantes	17	46 674 204	31 037 720
	Concours bancaires et autres passifs financiers	18	4 144 279	7 388
	Total des passifs courants		73 580 706	57 492 620
	Total des passifs		190 283 160	163 408 344
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		286 929 658	253 102 255

() Montants retraités pour les besoins de la comparabilité**(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
Notes 31 décembre 2015 Exercice clos le
31 décembre 2014

PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires immobilier	19	40 956 440	(*) 54 962 109
	Produits des participations	20	2 628 574	1 068 505
	Autres produits d'exploitation	21	270 323	(*) 475 730
	Total des produits d'exploitation		43 855 337	56 506 344
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des encours	22	-17 329 074	-19 830 843
	Achats de terrains		7 152 092	18 053 780
	Achats d'études et de prestations de services		764 410	1 538 276
	Achats de matériels, d'équipements et de travaux		29 218 043	31 609 881
	Charges de personnel	23	6 058 091	6 181 808
	Dotations aux amortissements et aux provisions	24	-301 857	751 992
	Autres charges d'exploitation	25	2 215 889	2 801 570
	Total des charges d'exploitation		27 777 594	41 106 464
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16 077 743	15 399 880
	Charges financières nettes	26	-9 146 898	-7 776 105
	Autres gains ordinaires		460 323	560 124
	Autres pertes ordinaires		-3 558	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		7 387 610	8 183 899
	Impôt sur les sociétés		-1 022 525	-2 598 444
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		6 365 085	5 585 455
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-334 279	-326 897
	RÉSULTAT NET DU GROUPE		6 030 806	5 258 558
	Part du groupe		4 851 331	4 395 063
	Intérêts minoritaires		1 179 475	863 495

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparabilité

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX CONSOLIDÉ

(Montants exprimés en dinars)

Notes **Exercice clos le** **Exercice clos le**
31 décembre 2015 **31 décembre 2014**

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	4 851 331	4 395 063
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées	1 179 475	863 495
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-334 279	326 897
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	-301 857	751 992
	▪ Variations des :		
	- Stocks	-17 401 715	-21 607 577
	- Clients	-3 480 811	6 499 404
	- Autres actifs	-7 256 146	-1 664 652
	- Fournisseurs et autres passifs	9 560 396	61 885
▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-1 579 586	-16 300	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-14 763 192	-10 389 793	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	341 366	16 300
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 445 178	-70 425
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	5 803 294	869 440
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-7 098 203	-7 576 207
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 398 721	-6 760 892
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-1 672 556	-1 640 559
	Encaissements provenant des emprunts	38 820 510	41 600 016
	Remboursements d'emprunts	-24 415 457	-25 528 634
	Fonds social (variation)	-191 640	-154 645
	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	12 540 857	14 276 178
VARIATION DE TRÉSORERIE	-4 621 056	-2 874 507	
Trésorerie au début de l'exercice	1 992 259	4 866 766	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 & 18 -2 628 797	1 992 259	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une Société Anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelleville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 282	561 410	10,21%
Groupe des Assurances de Tunisie	38 415	192 075	3,49%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	473 582	2 367 910	43,05%
TOTAL	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Techniques n°35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux *Capitaux propres* :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations	10%
- Équipements de bureaux	10% à 20%
- Équipements informatiques	15% à 33,33%

5. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR)

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les sociétés de promotion immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'acquisition augmenté des frais et des charges financières éventuellement supportés par ces acquisitions à la date d'arrêté des états financiers.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur prix de revient à la date de clôture, y compris les charges financières spécifiques supportées pour le financement de ces éléments, courues à la date de clôture.

c) Travaux terminés

Les travaux terminés sont comptabilisés au prix de revient tel que déterminé par la comptabilité analytique par projet.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les sociétés de promotion immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits. Elle est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Constatation des produits

Le chiffre d'affaires des sociétés de promotion immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres sociétés sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des réductions commerciales et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre les impôts courants et les impôts différés.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze Sociétés opérant en Tunisie dans six domaines d'activités :

- Promotion Immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital risque ;
- Services informatiques ;

- Investissement touristique ;
- Grandes cultures et élevage intensif.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SIMPAR	100,00	97,04	I.G.
ESSOUKNA	69,63	67,58	I.G.
SOGEST	74,74	72,52	I.G.
SIVIA	99,99	78,22	I.G.
EL MADINA	99,99	80,76	I.G.
IMM. LES OEILLETES	70,61	57,33	I.G.
SAI IFRIKIA	97,97	80,47	I.G.
SIP SICAR	94,00	80,02	I.G.
ZIED SARL	98,58	70,99	I.G.
SOIVM SICAF	36,29	30,07	M.E.
TIS	42,00	36,82	M.E.
SODET SUD	31,60	25,40	M.E.

11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe SIMPAR et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés.

Ils se présentent comme suit :

Suite 6 Note N°2*(en DT)*

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Impôt différé - Actif	Autres actifs courants	Impôt différé - Actif	1 588 202	46 998
Impôt différé - Passif	Autres passifs courants	Impôt différé - Actif	-	16 777
Loyers immobiliers	Vente de biens immobiliers	Autres produits d'exploitation	41 418	36 618

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés étant donné l'existence d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Immobilisations incorporelles :	4 330	7 120
- Logiciels	109 637	108 240
- Amortissements logiciels	-105 307	-101 120
Immobilisations corporelles	3 938 492	2 965 675
Valeurs brutes :	7 609 946	6 243 423
- Terrains	1 653 928	550 132
- Matériel de transport	1 209 610	1 069 663
- Bâtiments administratifs	2 541 845	2 382 839
- Bâtiments de rapport	740 338	769 518
- Installations générales A.A. constructions	251 696	259 883
- Installations générales A.A. divers	462 905	457 446
- Equipements de bureau	344 243	339 688
- Equipements informatiques	394 002	414 254
- Avances et acomptes s/immo. corp.	11 379	-
Moins : Amortissements	-3 671 454	-3 277 748
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 148 893	-1 026 517
- Amortissements bâtiments de rapport	-423 307	-323 300
- Amortissements matériel de transport	-812 527	-629 535
- Amortissements Installations générales A.A. divers	-400 816	-389 949
- Amortissements équipements de bureaux	-296 629	-292 007
- Amortissements équipements informatiques	-337 586	-347 773
- Amortissements installations générales A.A. constructions	-251 696	-268 667
Total en Dinars	3 942 822	2 972 795

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres de participation	28 666 331	30 576 936
Dépôts et cautionnements versés	5 268	28 809
Prêts au personnel	655 379	629 356
<i>Total brut en Dinars</i>	29 326 978	31 235 101
Moins : Provisions	-1 322 808	-1 839 775
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 314 018	-1 830 985
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	-1 750	-
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-8 790
<i>Total en Dinars</i>	28 004 170	29 395 326

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres de participation / Fonds gérés	18 952 250	16 033 320
Titres de participation - SIMPAR	5 609 544	6 857 959
Titres de participation - SIP SICAR (Fonds propres)	1 967 710	2 051 460
Titres de participation - ESSOUKNA	1 484 174	2 385 189
Autres titres de participation	652 653	3 249 008
<i>Total en Dinars</i>	28 666 331	30 576 936

La baisse de la valeur des titres de participation entre les exercices 2014 et 2015 s'explique principalement par les cessions effectuées par certaines sociétés du Groupe des participations suivantes :

<i>Participations cédées</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Plus-values réalisées</i>
<i>BANQUE NATIONALE AGRICOLE</i>	3 249 766	1 064 483
<i>ATTIJARI BANK</i>	581 936	223 864
<i>BANQUE DE TUNISIE</i>	73 289	19 100
<i>TUNIS RE</i>	471 260	68 580
<i>Total en Dinars</i>	4 376 251	1 376 027

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société mise en équivalence	SNC au 31/12/2015	Ecart d'évaluation	SNC corrigée au 31/12/2015	% d'intérêt	Part du groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2015
SODET SUD	10 030 262	(*) 12 318 087	22 348 349	25,40%	5 676 507	-	5 676 507
SOIVM SICAR	5 150 433	-	5 150 433	30,07%	1 548 578	-3	1 548 575
TIS	624 224	-	624 224	36,82%	229 839	-80 345	149 494
<i>Total en Dinars</i>	<i>15 804 919</i>	<i>12 318 087</i>	<i>28 123 006</i>		<i>7 454 924</i>	<i>-80 348</i>	<i>7 374 576</i>

(*) L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par l'expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD) .

NOTE N°6 : IMPÔT DIFFÉRÉ - ACTIF

Nature de l'actif d'impôt différé	Quote-part des exercices antérieurs	Incidence sur le résultat de 2015	Solde au 31 décembre 2015
AID provenant des provisions	1 173 455	-76 219	1 097 236
AID provenant des retraitements de consolidation	424 089	-40 519	383 570
AID provenant des reports déficitaires	45 358	62 038	107 396
Total en Dinars	(*) 1 642 902	-54 700	1 588 202

(*) Imputée sur les réserves de consolidation de l'exercice 2015 (sans retraitement des données comparatives).

NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Terrains à bâtir	93 309 667	87 826 895
Travaux en cours	35 033 038	64 187 203
Travaux terminés	81 053 532	38 916 961
Total brut en Dinars	209 396 237	190 931 059
Moins : Provisions	-718 194	-1 046 537
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir ou à lotir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-708 419	-1 036 762
Total en Dinars	208 678 043	189 884 522

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2015 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	LES ŒILLETS	Total au 31/12/2015
Terrains à bâtir	33 274 437	28 655 817	12 022 149	11 492 376	7 864 888	93 309 667
Travaux en cours	10 476 901	11 466 872	9 209 233	3 880 032	-	35 033 038
Travaux terminés	12 644 743	31 451 251	14 242 720	22 101 047	613 771	81 053 532
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-119 705	-73 078	-	-3 615	-708 419
<i>Total en Dinars</i>	55 874 285	71 454 235	35 401 024	37 473 455	8 475 044	208 678 043

- 2) La valeur comptable de certains terrains à bâtir acquis par la filiale « Société Immobilière et de Viabilisation - SIVIA » à des fins de construction inclut le montant des intérêts des emprunts contractés pour leur financement, encourus au cours de la période de leur détention pour des futurs projets de lotissement ou de construction, en l'absence d'activités de développement en cours, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Le montant cumulé des charges d'emprunt incorporées dans le coût d'acquisition du stock de terrains à bâtir, au lieu d'être comptabilisées en résultat net, s'élève au 31 décembre 2015 à 266 343 DT. Ainsi, les capitaux propres du Groupe sont majorés d'un montant net d'impôt de 156 250 DT à cette date.

- 3) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Société Immobilière Les Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces terrains (déclenchée, à notre avis, par l'engagement des travaux d'études architecturales associés à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

De même, le coût de production des stocks de travaux achevés et non encore vendus inclut les coûts d'emprunts encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunts cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur du début d'incorporation précité, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 869 878 DT (dont 456 473 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunts encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement, et incorporés au coût de production des stocks de travaux achevés s'élèvent à 49 451 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe sont majorés d'un montant net d'impôt de 395 288 DT au 31 décembre 2015.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Clients acquéreurs	5 602 300	5 806 379
Clients - effets à recevoir	240 538	284 039
Clients locataires	5 282	-
<i>Total brut en Dinars</i>	5 848 120	6 090 418
Moins : Provisions	-177 944	-301 102
<i>Total en Dinars</i>	5 670 176	5 789 316

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Fournisseurs - comptes débiteurs :	786 541	993 848
- Entrepreneurs, avances et acomptes	747 173	765 983
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 000
- Architectes, avances et acomptes	-	5 360
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	33 368	216 505
Personnel - avances et acomptes	77 484	70 305
État - comptes débiteurs :	4 794 887	4 568 326
- Acomptes provisionnels	2 783 156	3 529 393
- Retenues à la source	548 763	460 053
- TVA déductible	468 590	225 030
- Crédit de TVA à reporter	994 379	353 850
Charges constatées d'avance	32 442	290 443
Produits à recevoir	339 459	411 021
Autres comptes débiteurs	1 495 852	798 275
<i>Total brut en Dinars</i>	7 526 665	7 132 218
Moins : Provisions	-227 093	-172 711
<i>Total en Dinars</i>	7 299 572	6 959 507

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres de placement (*)	21 499 694	11 987 095
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	170 882	163 246
Placements liquides	1 184 562	970 858
Autres placements - actions	9 037	-
<i>Total brut en Dinars</i>	22 864 175	13 121 199
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Total en Dinars</i>	22 856 615	13 113 639

(*) Dont 21 484 299 DT de placements sur fonds gérés ayant enregistré une augmentation de 12 143 067 DT provenant de nouvelles acquisitions effectuées durant l'exercice 2015, et 15 395 DT de placements sur fonds propres.

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Chèques à l'encaissement	1 051 393	60 189
Banque	462 241	1 937 260
Caisse	1 848	2 199
<i>Total en Dinars</i>	1 515 482	1 999 648

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du Groupe	-561 410	-703 382
Réserves du Groupe	70 834 856	63 934 327
Résultat du Groupe (*)	4 851 331	4 395 063
Total en Dinars	80 624 777	73 126 008

(*) La contribution dans le résultat du groupe par chaque société est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
<i>SIMPAR</i>	1 936 058	3 385 115
<i>ESSOUKNA</i>	1 269 513	1 618 147
<i>SIVIA</i>	1 771 755	675 920
<i>SOGEST</i>	-87 872	-99 958
<i>LES ŒILLETES</i>	-37 091	56 503
<i>EL MADINA</i>	322 093	-990 487
<i>SIP SICAR</i>	22 907	140 430
<i>IFRIKIA</i>	-8 259	-1 986
<i>ZIED SARL</i>	-3 494	-61 725
<i>TIS</i>	-39 651	78 970
<i>SOIVIM SICAF</i>	-66 402	-11 927
<i>SODET SUD</i>	-228 226	-393 939
Total en Dinars	4 851 331	4 395 063

NOTE N°13 : EMPRUNTS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Emprunts BNA assortis de garanties	83 990 538	85 034 369
<i>Total en Dinars</i>	83 990 538	85 034 369

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Cautionnements reçus	28 967	-
Dépôts reçus pour lotissement	1 391 504	1 286 597
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	381 128	490 751
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	90 452	89 602
Dépôts reçus pour frais de syndic	25 781	42 257
Dépôts reçus pour fonds gérés	28 418 335	16 305 796
<i>Total en Dinars</i>	30 336 167	18 215 003

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Provisions pour réparations et maintenance	393 224	606 637
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	196 317	267 418
Provisions pour risques et charges	1 786 208	1 792 297
<i>Total en Dinars</i>	2 375 749	2 666 352

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Entrepreneurs	3 176 881	3 326 003
Fournisseurs ordinaires	492 854	964 192
Architectes	81 416	151 423
Bureaux d'études	282 660	119 725
Entrepreneurs, retenues de garantie	9 430 964	9 484 966
Fournisseurs, factures non parvenues	1 057 031	608 384
<i>Total en Dinars</i>	14 521 806	14 654 693

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Clients - avances et acomptes reçus	2 956 580	5 694 300
Personnel - comptes créditeurs :	1 542 434	1 266 422
- Personnel, charges à payer	1 447 136	1 249 324
- Personnel, rémunérations dues	95 298	17 098
État - comptes créditeurs :	2 210 977	3 038 774
- Retenues à la source	252 291	281 430
- TVA à payer	981 156	568 679
- Impôt courant sur les sociétés	968 637	2 184 206
- Autres impôts et taxes à payer	8 893	4 459
Organismes sociaux :	521 110	636 034
- CNSS	255 121	269 137
- CNSS - régime complémentaire	22 919	91 910
- Assurance groupe	34 059	40 217
- Prêts CNSS (oppositions)	1 577	1 088
- Charges sociales à payer	207 434	233 682
Actionnaires - dividendes à payer	24 939	24 088
Charges à payer	642 765	827 899
Autres comptes créditeurs	324 512	305 302
Produits constatés d'avance	17 100	-
<i>Total en Dinars</i>	8 240 417	11 792 819

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Emprunts BNA à moins d'un an assortis de suretés	45 880 253	30 737 285
Intérêts courus	793 951	300 435
<i>Total en Dinars</i>	46 674 204	31 037 720

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Découverts bancaires - BNA	4 144 279	7 389
<i>Total en Dinars</i>	4 144 279	7 389

NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Ventes de logements	38 921 297	52 130 691
Ventes de magasins et autres immeubles	2 035 143	2 808 867
Ventes de terrains lotis	-	22 551
<i>Total en Dinars</i>	40 956 440	54 962 109

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2015 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	LES ŒILLETS	TOTAL
Ventes de logements	11 156 680	10 005 832	12 781 074	4 394 925	582 786	38 921 297
Ventes de magasins et autres immeubles	1 888 329	-	-	146 814	-	2 035 143
<i>Total en Dinars</i>	13 045 009	10 005 832	12 781 074	4 541 739	582 786	40 956 440

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Produits des participations	568 275	260 404
Revenus des valeurs mobilières de placement	2 060 299	808 101
<i>Total en Dinars</i>	2 628 574	1 068 505

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Études et prestations (SOGEST)	89 985	29 762
Produits divers d'exploitation	138 920	409 350
Loyers immobiliers	41 418	36 618
<i>Total en Dinars</i>	270 323	475 730

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Variation des stocks de terrains à bâtir	13 578 371	-22 577 473
Variation des stocks de travaux en cours	6 935 592	7 862 469
Variation des stocks de travaux terminés	-3 184 889	-5 115 839
<i>Total en Dinars</i>	17 329 074	-19 830 843

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Salaires et compléments de salaires	4 704 434	4 701 993
Charges sociales légales	1 000 172	1 312 138
Autres charges de personnel	353 485	167 677
<i>Total en Dinars</i>	6 058 091	6 181 808

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	514 369	610 376
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	346 790	566 626
Dotations aux provisions pour risques et charges	461 874	741 739
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres créances	54 382	-
Reprises sur provisions diverses	-1 679 272	-1 166 749
<i>Total en Dinars</i>	-301 857	751 992

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Achats non stockés de matières et fournitures	218 216	359 544
Services extérieurs	232 196	336 183
Autres services extérieurs	919 942	805 052
Charges diverses ordinaires	351 696	325 235
Impôts, taxes et versements assimilés	493 839	975 556
<i>Total en Dinars</i>	2 215 889	2 801 570

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Charges financières liées à des projets immobiliers	9 229 134	7 692 789
Produits financiers	-347 641	-185 911
Charges financières hors projets immobiliers	265 405	269 227
<i>Total en Dinars</i>	9 146 898	7 776 105

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE
PARTICIPATIONS (SIMPAN)***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) et de ses filiales arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres (hors intérêts minoritaires) positifs de 80.624.777 DT, y compris un résultat consolidé de 4.851.331 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations

(SIMPAN) et de ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les questions suivantes :

- 1) Au cours de l'exercice 2015, la filiale « ESSOUKNA », dans laquelle le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 67,58%, a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à cette filiale en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet de porter le crédit de TVA, au 31 décembre 2015, de 646.617 DT à 913.933 DT, de réclamer à la filiale un complément d'impôts et taxes à payer de 605.545 DT, dont 144.823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'Impôt sur les Sociétés d'un montant de 62.748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la filiale « ESSOUKNA » a formulé son opposition en date du 30 décembre 2015 quant aux résultats de cette vérification fiscale. Au 31 décembre 2015, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée à ce titre.

- 2) La filiale « Société Générale d'Etudes et de Supervision des Travaux - SOGEST », dans laquelle le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 72,52%, a reçu en décembre 2015 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, réclamant un complément d'impôt de 477.906 DT (280.960 DT en principal et 196.947 DT en pénalités de retard), et fixant le report d'Impôt sur les Sociétés à fin 2014 à 489 DT. Cette notification a fait l'objet, dans les délais, d'une réponse motivée de la part de la SOGEST.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut pas être évaluée de manière fiable et, par conséquent, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée à ce titre.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 06 juin 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT -
GEM**

Abderrazak GABSI, Associé

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Sami MENJOUR, Associé